

Travaux de renouvellement du réseau



Réception du 6 février 2025

Acteur depuis 68 ans de la production, du transport et de la distribution d'eau potable mutualisés, le Syndicat Vienne Briance Gorre couvre aujourd'hui un territoire riche de 60 communes et de plus de 100 000 habitants.

Sa vocation est d'apporter une eau potable de qualité avec un débit suffisant en tous points de son territoire.

INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRÉSERVER DEMAIN

Soucieux de la qualité de l'eau distribuée à ses abonnés, et dans la continuité de l'adhésion de la commune de **SAINT VICTURNIEN**, le **Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE** a décidé en 2024 de procéder à des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable.

Cette opération permet de sécuriser l'alimentation en eau potable du secteur mais aussi d'améliorer la qualité et la desserte.

Les travaux ont été réalisés sur une distance de 812 mètres linéaires.

Consistance des Travaux

Les travaux ont consisté en la pose de nouvelles canalisations en **PVC de D.E.N 110mm** ainsi qu'une **PVC D.E.N 63 mm**. Le but des travaux est de garantir une meilleure qualité de l'eau distribuée, d'améliorer la desserte du secteur, optimiser les conditions de service, tout en sécurisant l'apport en eau.



Ainsi, dans le cadre l'Appel D'offres Ouvert lancé par le Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE, l'intervention a été réalisée pendant les mois de Novembre 2024 et Janvier 2025 par l'entreprise **PRADEAU TP** basée à ISLE.



Le montant total des travaux a été de **219 318.00 € HT** soit **263 181.60€ TTC**.

Les travaux de renouvellement ont été financés par le **SMAEP VIENNE BRIANCE GORRE**, maître d'œuvre et maître d'Ouvrage de l'Opération, à hauteur de 63%. Le **Conseil Départemental 87** a participé à hauteur de 17% et les 20 % restants sont subventionnés par l'Agence de **L'eau Loire Bretagne**.

Les travaux étant achevés, le Président du Syndicat, Maurice **LEBOUTET**, accompagné du Vice-Président Pascal **THEILLET**, en charge des travaux, réceptionneront la bonne exécution de ce chantier le **Judi 6 février 2025**



Travaux financés par :



17%



20%



63%

